



HAL
open science

Des élites sans territoire : les commissaires européens

Andy Smith

► **To cite this version:**

Andy Smith. Des élites sans territoire : les commissaires européens. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 1997, Elites, politiques et territoires, 7, pp.48-56. 10.3406/pole.1997.979 . halshs-03052667

HAL Id: halshs-03052667

<https://shs.hal.science/halshs-03052667>

Submitted on 3 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Des élites sans territoire : les commissaires européens

Mr Andy Smith

Citer ce document / Cite this document :

Smith Andy. Des élites sans territoire : les commissaires européens. In: Pôle Sud, n°7, 1997. Elites, politiques et territoires. pp. 48-56;

doi : <https://doi.org/10.3406/pole.1997.979>

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_1997_num_7_1_979

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Des élites sans territoire : les commissaires européens

par Andy Smith
CERVL/FNSP

Pôle Sud N° 7 – Novembre 1997 – p. 48 à 56.

Mis à part quelques mémoires d'anciens combattants, nous avons actuellement très peu de données sur les commissaires européens. En croisant une analyse des rôles joués par ces élites et une problématique de représentation politique, ce texte, à caractère programmatique, tente de formuler l'agenda d'une recherche s'interrogeant sur la possibilité pour des élites sans territoire de constituer une forme de leadership politiquement légitime.

Élites d'une institution ni simplement administrative, ni classiquement politique, les commissaires européens offrent un cas d'étude singulier pour une réflexion sur la légitimité politique. En dépit de la littérature croissante sur les instances et les politiques publiques communautaires (Quermonne, 1995 ; Mény, Muller, Quermonne, 1995), force est de reconnaître qu'actuellement nous savons très peu sur le rôle de représentant politique que peuvent jouer ces acteurs. Si la pénurie de données empiriques sur les commissaires est regrettable, une absence de problématisation de leurs pratiques nous semble encore plus consternante. En effet, dominée par les spécialistes des relations internationales ou des politiques publiques¹, l'étude contemporaine de l'intégration européenne tend à occulter la manière dont les commissaires se situent par rapport à la double nature de la représentation politique : "Le pouvoir représente, cela signifie qu'un individu ou un groupe se pose comme porte-parole de l'ensemble. Mais le pouvoir représente,

aussi, en tant qu'il met en spectacle l'univers dont il est issu et dont il assure la permanence" (Abelès, 1997, 247).

N'ayant pas effectué une étude précise des rôles joués par cette élite, l'analyse que nous proposons ici n'a évidemment pas la prétention de combler le déficit de connaissances et de questionnement identifié plus haut. Il s'agira plutôt, dans un premier temps, de montrer les différents rôles que peut jouer un commissaire tels que nous les avons entrevus dans nos différents travaux sur les politiques agricoles, rurales et régionales communautaires (Smith, 1995). Ensuite, à l'aide de l'anthropologie politique de Marc Abelès, nous identifierons comment les conséquences de ces rôles accompagnent, voire amplifient, la légitimité contestée de l'intégration communautaire. Il sera montré que chacun de ces défis renvoie à une question centrale qui servira de fil conducteur à ce texte : une élite sans territoire peut-elle constituer une forme de leadership politiquement légitime ?

Des élites sans territoire : les commissaires européens

Les contraintes de rôle d'un commissaire

Si la littérature existante nous enseigne peu sur les rôles d'un commissaire, elle offre néanmoins ce point de départ : face au multiculturalisme intrinsèque de la Commission (Bellier, 1995), un seul modèle n'a jamais pu émerger. Plus exactement, les pratiques politiques des commissaires, voire même leur étiquette (Goffman, 1973), offrent une panoplie de modèles à suivre et une marge importante pour l'innovation¹. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, qu'un commissaire peut se comporter à son gré. Des exemples récents de l'Italien Ripa di Meana et de la Danoise Ritt Bjerregaard², montrent en effet l'existence de limites tacites sur leur individualisme. Ces limites s'expliquent en grande partie par les exigences du travail concret attendu d'un commissaire, d'une part, et ses rapports avec le Président de la Commission, d'autre part.

En ce qui concerne son travail "individuel", chaque commissaire façonne son rôle en établissant un équilibre entre deux ordres d'activité. Le premier concerne directement la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques où un commissaire est appelé à jouer le rôle de négociateur de compromis sur les "portefeuilles" dont il a la responsabilité. Tout d'abord, ce rôle implique une participation aux négociations avec les gouvernements des pays membres, avec le Parlement européen et, dans une moindre mesure, avec d'autres instances communautaires comme le Comité des Régions. La partie la plus visible de ce travail s'effectue au sein du Conseil des Ministres où un commissaire jouera tantôt un rôle de cour-

tier "faussement désintéressé", tantôt celui de défenseur farouche des priorités de la Commission. Par exemple, pendant les négociations finales de la "réforme de la réforme" des fonds structurels en 1993, le commissaire chargé du développement régional, Bruce Millan, a pratiqué un double jeu caractéristique de tout commissaire en phase de négociation inter-étatique : à la fois partisan actif d'un doublement de l'enveloppe globale des fonds, et observateur à l'apparence neutre de sa répartition entre les pays membres.

À cet ordre de négociation inter-institutionnel s'ajoute l'exigence de trouver des compromis au sein même de la Commission. La réunion hebdomadaire du collège constitue le lieu formel pour ces échanges. Dans la pratique, ce type de coordination a lieu en permanence par cabinets interposés (Lamy, 1991). Au début des années 90, les entourages de Jacques Delors, de Sir Leon Brittan et de Martin Bangemann, par exemple, ont été au cœur des luttes sur l'opportunité d'une politique industrielle communautaire. Ayant pu observer ces échanges, George Ross souligne l'importance des "équipes" où le commissaire reste en retrait et garde ses "cartouches" pour les phases décisives du combat (1995)³.

Enfin, le commissaire est aussi négociateur dans ses rapports avec la ou les DG travaillant sur ses portefeuilles. Alors que la hiérarchie formelle de ces administrations est la chasse gardée de leurs Directeurs Généraux, tout commissaire cherchant à innover doit réussir à endosser le rôle, épineux, d'un dirigeant sans autorité directe. Tout comme dans bien de ministères nationaux, il semble plus aisé pour un commissaire de développer une

influence sur les agents subalternes lorsqu'il a une ligne politique claire. Tel semblait être le cas de Sir Leon Brittan à la DG IV (concurrence) entre 1988 et 1994. En revanche, d'autres exemples, sans doute plus communs, suggèrent fortement que sans l'appui du collège voire du Président, un commissaire peut se trouver désemparé face aux services. L'exemple de la saga de la réforme interne de la DG X (information et audiovisuel) est ici éclairant. Bien que mandatée par Delors, seule l'intervention soutenue et souvent pinaillieuse du commissaire Pinheiro a pu déboucher à terme sur une clarification des missions de cette DG et une refonte de son organigramme (Smith, 1997).

Malgré la pluralité de manières de jouer le rôle de négociateur, celui-ci n'est pas compréhensible sans la prise en compte du deuxième rôle d'un commissaire, celui de représentant. Ce rôle-ci est encore plus difficile à tenir que le premier car un commissaire européen doit représenter trois types de circonscriptions, tous mal définis et souvent en contradiction entre eux. Premièrement, il est l'ambassadeur de l'Union européenne lors de ses déplacements au sein des Quinze et à l'extérieur. Ici son activité consiste généralement à vanter l'intégration communautaire et à appeler pour son approfondissement. C'est en cela que le rôle de représentant politique s'imbrique dans celui de négociateur des politiques publiques. C'est ici aussi qu'un commissaire peut vite se trouver tiraillé entre une pratique d'"ambassadeur" du "plus d'Europe" et les exigences de ses deux autres circonscriptions : son pays d'origine et son parti politique. Contrairement au

règlement formel, un commissaire reste le représentant implicite de son pays aux sommets de la Commission. Dans certains cas, il arrive à maintenir une certaine distance par rapport aux priorités de son gouvernement lorsqu'existent des dissensions dans l'espace public national, et ce, au moyen d'une neutralité rhétorique. En revanche, dans bien des cas le commissaire se transforme en simple délégué du gouvernement national qui, rappelons-le, a validé, sinon carrément soutenu, sa candidature.

La circonscription partisane de chaque commissaire doit également être prise en compte. Est-ce le stéréotype de l'"homme gris qui fait oublier cette dimension aux commentateurs de l'Union européenne ou leur insuffisante prise en compte du cadre cognitif de l'action publique? En fait, pour se convaincre de son importance, il suffit de rappeler le nombre de commissaires des petits pays qui utilisent un poste de commissaire pour atteindre les postes de responsabilité chez eux. Pour chaque commissaire "comptable" s'intéressant uniquement aux dossiers de "sa" Direction Générale, il y a autant de commissaires pour lesquels l'idéologie n'est certainement pas "finie"!

La deuxième série de limites sur l'action autonome d'un commissaire concerne son rapport avec la Présidence de la Commission. Les contours de cette institution restent imprécis, chaque titulaire les interprétant avec une marge de liberté considérable. De manière générale, le rôle du Président n'est pas structurellement si différent de celui de tout commissaire. En tant que négociateur, ses interlocuteurs au sein du Conseil Européen sont d'un tel

Des élites sans territoire : les commissaires européens

niveau que le caractère intergouvernemental, voire diplomatique, de son travail se trouve renforcé. Mais, au-delà du protocole, l'essence du travail de courtier et de défenseur des positions de la Commission reste identique. De même, en étant responsable d'un certain nombre de portefeuilles⁵, chaque Président n'est pas qu'un acteur "généraliste" au sein d'un collège de spécialistes. Certes, il revient au Président de distribuer les postes, présider les réunions et résumer la position du collège mais, en effectuant chacune de ses tâches, sa marge de manœuvre est bridée soit par les gouvernements nationaux (le cas des postes), soit par son absence de pouvoir de veto ou de vote d'arbitrage.

Si le Président de la Commission possède relativement peu d'atouts institutionnalisés face aux commissaires, l'histoire nous montre que ces derniers sont condamnés à accepter sa supériorité lorsque le Président réussit à mettre en avant son rôle de représentant. En subissant les mêmes contradictions de circonscription que ses collègues, tout président doit inévitablement accorder une attention particulière à son rôle d'ambassadeur de l'Union européenne tout entière. Traduit en actes par les discours, les déplacements et les interventions de tout type, ce rôle peut bien entendu être investi de manière divergente en fonction de la personnalité du titulaire, sa trajectoire socio-politique et les défis conjoncturels auxquels fait face l'intégration européenne. Dans cette perspective, Keith Middlemass analyse en détail la manière dont seuls deux titulaires de ce poste, Walter Hallstein et Jaques Delors, ont cherché à "orchestrer l'Europe" en indi-

quant une ligne politique à suivre pour la Commission et son élite de commissaires (1995). Dans les deux cas, ces hommes se sont fixé le double défi de faire de la Communauté européenne une entité qui dépasserait une zone de libre-échange et une arène de décision intergouvernementale. Du moins pour Delors, les qualités de "vision stratégique", de "charisme" (p. 196) et de "substance conceptuelle" (p. 217) sont avancées pour expliquer sa manière particulière d'investir la Présidence. Force est de reconnaître, cependant, la nature psychologique, plutôt que sociologique, de ses variables, ainsi qu'une ignorance totale de la dimension symbolique de la représentation politique : comment, en se donnant à voir, un président ou un commissaire peuvent contribuer au spectacle du politique. Or, s'il est sans doute juste de souligner les absences sur ce plan de certains présidents comme Ortoli⁶, George Ross fait bien remarquer que Delors a souvent tenté d'ajouter du sens et une "théâtralisation publique" à ses actions (1995, p. 230). Il se peut que ce sens et le contenu théâtral soient souvent tombés à plat, mais l'analyse de la représentation s'intéresse logiquement autant aux "échecs" qu'aux "réussites" remarquées.

Loin d'être une digression gratuite, ce dernier point permet de clarifier une lacune dans la recherche existante sur l'élite de la Commission. Si la notion "orchestrer" de Middlemass paraît de prime abord séduisante (1995, pp. 668-678), elle est néanmoins caractéristique d'une recherche plus intuitive et littéraire que fondée sur les avancées théoriques des sciences sociales⁷. Plus précisément, afin d'explicitier les

difficultés des commissaires et des présidents à développer une légitimité politique, il faut d'abord clarifier les concepts qui sous-tendent, explicitement ou implicitement, les évaluations du public concerné. Dans cette perspective, l'approche de Marc Abelès de la représentation politique et du territoire en Europe (1996), permettra de mettre en relief les informations que nous venons de présenter.

Les défis des élites en quête du territoire

L'apport d'Abelès pour notre propos est double. Tout d'abord, en développant une approche du politique qui souligne l'imbrication de l'"évocation" des référents territoriaux dans le contenu des échanges plus palpables, Abelès montre une voie intéressante pour enquêter sur la construction de la légitimité au quotidien (1989). Ensuite, à travers ses travaux personnels sur le Parlement européen (1992) et ensuite sur la Commission (1996), cet auteur part d'un investissement du terrain considérable pour dégager les aperçus percutants et originaux sur les défis territoriaux de l'intégration communautaire. Nous en discuterons brièvement trois à partir d'une double interrogation : peut-on représenter sans incarner un territoire ? peut-on incarner un territoire sans contenu sociologique ? L'objectif de cette partie n'est pas de répondre à ces questions de manière abstraite mais de proposer quelques pistes de recherches qui pourraient à l'avenir nous permettre de mieux les approcher.

Un mode de négociation qui interdit de penser l'Europe comme territoire

Le premier défi que nous trouvons chez Abelès part de l'idée contre-intuitive que le soi-disant "pragmatisme" de la méthode de Jean Monnet est en fait marqué par une "très faible flexibilité" qui laisse "peu de place au débat" (1996, p. 41). Il n'est donc pas un hasard si le poids accordé à la négociation, par exemple par les commissaires, s'accompagne d'une pratique politique qui "implique la compréhension (au sens étymologique de 'prendre ensemble') plutôt que la confrontation" (p. 63), pratique auto-définie comme "le dialogue" entre institutions (p. 67) rendant "l'idée même d'oppositions, de contradictions qui alimentent le débat public, (...) presque incongrue, lorsqu'il s'agit avant tout d'obtenir des arrangements acceptables" (p. 69).

Or, le débat est d'autant plus repoussé lorsqu'il s'agit de définir l'Europe non pas comme un espace mais comme un territoire, exercice que l'on esquive en réintroduisant les termes de l'analyse inter-étatique : "l'espace politique européen englobe, mais n'intègre pas. Les souverainetés des États sont réservées, et avec elles les modes d'insertion traditionnels. L'Europe se définit de l'extérieur, par ses lignes de frontière, et non de l'intérieur, par un marquage territorial spécifique" (p. 91). Cette tendance a de nombreuses conséquences et notamment pour les parlementaires européens puisque "l'euro-péen ne subsume pas le national comme le national subsume le local dans les différents pays (...) les députés (européens) font l'Europe dans un processus de création

Des élites sans territoire : les commissaires européens

continue, en tant que législateurs, mais ils ne sont pas l'Europe. Leur légitimité s'ancre dans les limites nationales" (p. 61).

Par extension, l'analyse du défi politique posé par l'Europe comme un espace de négociation continue semble s'appliquer également à l'élite de la Commission. En termes de recherche sur ce point, il nous semblerait intéressant de creuser : les pratiques des commissaires en tant qu'ambassadeurs-représentants-missionnaires de l'Union européenne (voyages dans les pays membres, le protocole ou son absence,...); une analyse historique du poids accordé à la représentation par plusieurs présidents de la Commission (en mobilisant les entretiens mais aussi en accédant aux notes internes, aux emplois du temps, aux coupures de presse,...); la manière dont ces acteurs ont intégré "l'impossibilité de donner une traduction politique simple des actions communautaires" (p. 102) tout en faisant appel aux référents territoriaux (travail nécessitant une analyse systématique du discours). Aborder le rapport entre pratiques de négociation, la méthode d'engrenage et l'enjeu de la représentation permettrait de problématiser un débat stérile sur la nature technocratique ou politique de l'élite de la Commission, obnubilée par sa non élection au suffrage universel. Jacques Delors lui-même a récemment apporté sa contribution à cette controverse, en appelant aux acteurs "d'embarquer les peuples" (1996, p. 57). Notons toutefois, que son antidote aux excès de la méthode Monnet par "plus de transparence dans la vie publique, un contrôle démocratique accru, et l'élaboration d'un vrai projet politique" (p. 20) reste ancré dans une logique classique qui n'aborde le territoire que sous l'angle des États membres⁸.

Du pluralisme culturel à la peur de son originalité

Cette non territorialisation de l'Europe rejoint une deuxième piste de réflexion avancée par M. Abelès concernant "le déficit démocratique", question qui selon lui "ne peut être réglée en termes purement politiques et institutionnels, car elle met en jeu la consistance même du pluralisme culturel lié aux traditions nationales (...) ce qui est en jeu ici, c'est la conscience politique et culturelle d'une communauté d'appartenance à l'Europe" (p. 114). Plutôt que de se verser dans un débat quelque peu faussé par l'imprécision de l'"identité" et surtout de l'"identité européenne", il nous semble important de prendre au sérieux l'émergence au sein des institutions communautaires d'un "vaste bricolage multiculturel" (p. 132). À partir de cette idée, l'on peut commencer effectivement à pointer la genèse, l'évolution et les conséquences de l'"allergie à l'histoire" de la Commission (p. 56, p. 132), son déficit symbolique et rituel (p. 132) et son "refoulement de réflexivité" (pp. 50-51).

Mais, pour aller plus loin, il convient de souligner que le multiculturalisme du système politique communautaire n'est pas simplement un facteur prohibant l'émergence d'un système politique transparent (l'enjeu de l'imputabilité). Il est au cœur des difficultés profondes qui frappent les citoyens européens, y compris ceux qui sont politologues, lorsqu'il s'agit de comprendre l'intégration européenne en tant que dynamique culturelle *et* politique (l'enjeu de l'interprétation). C'est ici que nous retrouvons le paradoxe, illustré par Abelès avec

l'exemple des très nombreuses brochures aseptisées produites par la Commission, entre l'exotisme d'une classe politico-administrative européenne et leur souci "de produire une image aussi épurée que possible de la machine communautaire" (p. 9).

Sur le plan de la recherche, il nous semble intéressant de se pencher sur : les priorités et les pratiques de la Direction Générale chargée de l'information sur l'intégration européenne et sur la nature de la Commission elle-même (la DG X); les formes d'épuration et d'auto-censure qui émergent lorsque cette DG vérifie et valide ses publications auprès des autres composantes de la Commission (notamment les commissaires et leurs cabinets); la manière dont les autorités nationales s'approprient, ou ne s'approprient pas, des outils d'information que leur fournit la Commission.

L'hypothèse guidant ce champ de recherche pourrait consister à prendre à contre-pied la perception généralement admise de l'enjeu européen de l'information : il n'y en a pas assez. Au contraire, il nous semble que le défi principal est de produire une forme de communication politique qui embrasse les territoires européens et l'originalité de leurs institutions communes. Menées dans cette perspective, des enquêtes pourraient prolonger les travaux déjà effectués sur les forces et les faiblesses des symboles européens (Lager, 1995) à travers l'examen plus systématique de ceux qui jouent le rôle d'interprètes du système politique européen. Si, comme dans tout ensemble social, ce rôle est nécessairement partagé, force est de reconnaître que l'élite de la Commission cède souvent sa place aux intérêts organisés et donc à "la catégorialis-

tion" (Abelès, 1996, p. 110) de la représentation politique.

La subsidiarité : principe organisateur ou pseudo-théorie politique?

S'il y a un principe à travers lequel, pendant un temps, des agents de la Commission ont été prêts à dévoiler leur originalité c'était bien celui de la subsidiarité. En effet, à première vue, la subsidiarité constitue un puissant outil de légitimation du multiculturalisme de l'Union européenne et de la Commission comme son premier supporter. Toutefois, comme Abelès le démontre avec les exemples de la renégociation du règlement des fonds structurels en 1993, face à l'association faite par certains pays membres entre subsidiarité, simplification des procédures et renationalisation, la Commission est obligée, afin de sortir son épingle du jeu, de recourir à la notion d'"intérêt communautaire" (1996, p. 75). Considérés comme allant de paire par la Commission, la subsidiarité et l'intérêt communautaire tendent paradoxalement à renforcer le couple subsidiarité-intérêt national¹⁰.

Plusieurs contributions à l'ouvrage collectif *Territoires et subsidiarité* (Faure, 1997) traitent la subsidiarité en détail et nous ne proposons donc pas d'y revenir longuement. La recherche à venir, en revanche, pourrait s'articuler plus sur la transformation progressive du principe en outil fonctionnaliste au sein de la Commission elle-même. Ce processus semble avoir occulté les valeurs sous-tendant le sens original de la subsidiarité et, ce faisant, métamorphosé tout débat idéologique sur ce point en polémique inter-

Des élites sans territoire : les commissaires européens

étatique. Autrement dit, en neutralisant et en désincarnant la théorie politique subsidiaire, les instances communautaires ont mis en marche, encore une fois, un processus d'épuration du sens qui à l'avenir sera sans doute lourd de conséquences.

En l'absence d'un territoire européen et mal outillée pour investir un rôle de repré-

sentant politique, l'élite de la Commission européenne offre un terrain prometteur pour des études empiriques étroitement liées aux constructions théoriques. Pour le moment, cette approche de l'objet reste marginale. En effet, pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Marc Abelès, nous sommes toujours "en attente de" réflexions stimulantes sur l'intégration européenne.



Notes

1. Nous avons identifié ailleurs les apports et faiblesses de ces deux approches de l'intégration européenne (Lequesne, Smith, 1997).
2. Cette marge semble contraster, par exemple, avec celle des représentants de l'État en France. Dans un article portant sur l'apprentissage du rôle de sous-préfet, Eric Kerrouche souligne que ceux-ci "ne peuvent se permettre de rupture dans le rôle qu'ils ont à jouer sous peine de se voir remis en question" (1997, p. 95).
3. De Meana a transgressé les règles implicites du collège en menaçant de démissionner lorsqu'il s'est trouvé en porte-à-faux avec la position dominante de la Commission. Pour sa part, en 1995, l'actuelle commissaire danoise a attiré les foudres sur elle en cherchant à publier un journal de la vie interne du collège (livre finalement retiré de la publication à la demande de Jacques Santer).
4. Au risque parfois de les idéaliser, Ross montre comment les équipes de Delors et de Brittan ont su jouer avec les particularités du système communautaire. Le cabinet de Delors, par exemple, a souvent adopté un langage violent lors des réunions préparatoires pour ensuite céder la place à l'approche plus "douce" de Delors ("*The good cop/bad cop routine*", Ross, 1995, p. 75). L'exemple de Bangemann, en revanche, illustre les faiblesses d'une pratique trop décalée par rapport aux modes de communication habituels. Selon Ross, sur les dossiers "chauds" le cabinet de Bangemann ne pouvait jamais relayer avec autorité la position de leur commissaire (1995, p. 178).
5. "Le comptable" a été le surnom accordé au Bruce Millan par le cabinet de Delors en raison de son intérêt aveugle pour les dédales du développement régional (Ross, 1995, p. 160).
6. Rappelons que pendant de longues années J. Delors a gardé une responsabilité particulière pour les dossiers tels que l'Union monétaire et les fonds structurels.
7. Michelle Cini résume l'approche d'Ortoli ainsi : "le rôle de la Commission n'était pas d'impressionner ou de convaincre le grand public, mais de gagner le respect des hauts-fonctionnaires nationaux" (1996, p. 57).
8. Plus exactement, en privilégiant la "stratégie" et la "vision" de Delors, Middlemass reste dans la métaphore d'un leader comme "locomotive" qui tire ses coéquipiers vers un objectif prédéfini (d'ailleurs il critique Delors pour avoir négligé d'"éduquer" ses opposants et le grand public). Les approches plus approfondies du leadership préfèrent souvent la métaphore du metteur en scène qui non seulement fait jouer des acteurs, mais les inspire en leur proposant un scénario autant tourné vers le passé et le présent, donc vers la culture, que vers le futur.
9. En effet, le "vrai projet politique" de Delors reste celui d'un vague "modèle européen de société" reposant plus sur les valeurs chrétiennes et sociaux-démocrates que sur l'histoire (Ross, 1995, p. 1).
10. Comme l'écrit Middlemass, "l'intérêt européen semble être le produit final du jeu plutôt que son principe organisateur" (1995, p. 264).

Références

- Abelès M., *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- Abelès M., *La Vie quotidienne au parlement européen*, Paris, Hachette, 1992.
- Abelès M., *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996.
- Abelès M., "La mise en représentation du politique", in M. Abelès, H.-P. Jeudy (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997.
- Bellier I., "Une culture de la Commission? De la rencontre des cultures et du multilinguisme des fonctionnaires", in Y. Mény, P. Muller, J.-L. Quermonne (dir.), *Les politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Cini M., *The European Commission. Leadership, Organisation and Culture in the EU Administration*, Manchester, Manchester University Press, 1996.
- Delors J., *Combats pour l'Europe*, Paris, Economica, 1996.
- Faure A. (dir.) : *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 1973.
- Kerrouche E., "L'apprentissage du rôle de sous-préfet", *Politix*, n° 38, 1997.
- Lager C., *L'Europe en quête de ses symboles*, Bruxelles, Euroclio, 1995.
- Lamy P., "Choses vues de l'Europe", *Esprit*, octobre 1991.
- Lequesne C., Smith A., "Où en est le débat théorique sur l'intégration communautaire?", *Cultures et conflits*, automne 1997.
- Middlemass K., *Orchestrating Europe. The Informal Politics of European Union (1973-95)*, London, Fontana Press, 1995.
- Ross G., *Jacques Delors and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1995.
- Smith A., *L'Europe au miroir du local. Les fonds structurels en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Smith A., "La Commission et 'le peuple'. L'exemple d'un usage politique des Eurobaromètres", communication au colloque *L'analyse comparative des données socio-politiques : les enquêtes Eurobaromètres*, Grenoble, 13-14 novembre 1997.

